



**Assemblée générale annuelle  
virtuelle 2020**

JEUDI 11 MARS 2021

**AYRSHIRE CANADA**

**Virtual 2020  
Annual General meeting**

THURSDAY, MARCH 11<sup>th</sup> 2021

*Felix Carignan*



# Événements Ayrshire

Nous sommes heureux de vous inviter à nos divers événements virtuels  
We are pleased to invite you to our various virtual events

## Février FEBRUARY

### Mardi 2 février | Tuesday, February 2<sup>nd</sup>

- 12 h 30 : Dévoilement virtuel des Maîtres-éleveurs 2020
- 12:30 P.M.: Unveiling of the 2020 Master breeders



### Vendredi 19 février | Friday, February 19<sup>th</sup>

- 13 h : Assemblée générale annuelle virtuelle d'Ayrshire Ontario
- 1 p.m.: Ayrshire Ontario Annual general meeting  
Pour plus d'informations, contactez  
For more information, contact:  
Rosemary Jackman  
519-421-6657 cell. • 519-421-6657 rés.  
rosejakeman@porchlight.ca  
TEAMS : Cliquez ici pour participer à la réunion  
Click here to participate in the meeting

### Jeudi 25 février | Thursday, February 25<sup>th</sup>

- 12 h 30 : Assemblée générale annuelle virtuelle de la Société Ayrshire du Québec
- 12:30 p.m.: Ayrshire Quebec Annual general meeting  
Cliquez ici pour participer à la réunion Zoom  
Zoom meeting click here  
Mot de passe | Password: 264804

### Vendredi 26 février | Friday, February 26<sup>th</sup>

- 12 h 30 : Dévoilement virtuel de la Ayrshire de rêve 2020
- 12:30 p.m.: Virtual Unveiling of the 2020 Dream cow  
Présenté par | Presented by:



## Mars MARCH

### Mardi 2 mars | Tuesday, March 2<sup>nd</sup>

- 12 h 30 : Dévoilement virtuel des meilleurs troupeaux Ayrshire en production et en conformation
- 12:30 p.m.: Virtual unveiling of the best Ayrshire herds in production and conformation  
Présenté par | Presented by:



### Jeudi 4 mars | Thursday, March 4<sup>th</sup>

- 12 h 30 : Dévoilement virtuel des meilleures vaches Ayrshire en production et en conformation
- 12:30 p.m.: Virtual unveiling of the best Ayrshire cows in production and conformation  
Présenté par | Presented by:



### Samedi 6 mars | Saturday, March 6<sup>th</sup>

- 12 h 30 : Reconnaissance des gagnants des jugements virtuels Ayrshire Canada
- 12:30 p.m.: Ayrshire Canada virtual Show winners recognition

### Jeudi 11 mars | Thursday, March 11<sup>th</sup>

- 12 h 30 : Assemblée générale annuelle virtuelle Ayrshire Canada
- 12:30 p.m.: Ayrshire Canada Annual general meeting

### Vendredi 12 mars | Friday, March 12<sup>th</sup>

- 12 h 30 : Présentation des vidéos présentant les quatre Maîtres-éleveurs 2020
- 12:30 p.m.: Presentation of the 4 videos of the 2020 Master Breeders

1. Appel à l'ordre
2. Identification des membres
3. Nomination des scrutateurs
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2019, tenue le 28 février 2020
6. Affaires découlant du procès-verbal
7. Rapport du président
8. Rapport du directeur général
9. Rapports du comité amélioration de la race
10. Finances
  - Rapport de l'Auditeur
  - Rapport financier
11. Nomination de l'Auditeur (trice) pour 2021
12. Changements aux règlements administratifs
13. Résolutions
14. Correspondance
15. Nominations des juges de la Royale et Suprême laitier 2022
16. Nouvelles affaires
17. Levée de la réunion



Ferme Réka \* Crédit photo Félix Carignan

## Table des matières

Liste des comités 2020-2021	Page 4	Rapport financier 2020	Page 15
Procès-verbal 2020	Page 5	Demande de changements aux règlements administratifs	Page 28
Suivi des résolutions	Page 11	Statistiques	Page 30
Rapport de la présidente	Page 12		
Rapport du directeur général	Page 13		
Rapport du comité d'amélioration de la race	Page 14		

# Liste des membres des comités 2020-2021

## Conseil d'administration

### Section Est

Mary-Ellen Trueman, Présidente  
Provinces de l'Atlantique

Mario Lacerte, Comité exécutif  
Ayrshire Québec

François Beaudry, Comité exécutif  
Ayrshire Québec,

Caroline Couture, Ayrshire Québec

Jessie Rioux, Ayrshire Québec

Anthony Bilodeau, Ayrshire Québec

### Section Ouest

Eleanor Robinson, Vice president,  
Ayrshire Ontario

Oliver Balme, 2ème Vice-président  
Provinces de l'Ouest.

John Ahrens, Ayrshire Ontario.

## Comité amélioration de la race

Andrew Shufelt (président), Qc  
Guillaume Brillant, Qc  
Philippe Grandjean, Qc  
Alexandre Larocque, Qc  
Pascal Morneau, Qc  
Lindsay Greenough, N.-É.  
Mario Lacerte, Qc  
Rachel Macfarlane, Qc  
Cynthia Daoust, Ont.  
Todd Visser, Ont.  
Alex Cumming, Ont.  
Guy Sim, C.-B.

## Siège social

**Directeur général**  
Michel Boudreault

**Services aux membres /  
registraire**  
Jerry Sumbler  
Janine Eygenraam

**Conseiller national**  
Yves Charpentier

**Revue Ayrshire et conseillère ex-  
terne**  
France Lemieux

**Média sociaux et photographe**  
Félix Carignan

**Administration, service externe**  
Patricia Normandin  
Angèle Hébert  
Cathy Duquet  
Lucie Lecomte

## Présidents de l'Association

2000 Marcellin Therrien  
2001 William D. Hampson  
2002 Normand Marcotte  
2003 Alex Cumming  
2004 Grant Roy  
2005 Grant Roy  
2006 Marcellin Therrien  
2007 Marcellin Therrien  
2008 Henri Hofer  
2009 Henri Hofer  
2010 Andrew Shufelt  
2011 Andrew Shufelt  
2012 Henri Hofer  
2013 Jean-Philippe Daunais  
2014 Jean-Philippe Daunais  
2015 François Beaudry  
2016 François Beaudry  
2017 Mario Lacerte  
2018 Mario Lacerte  
2019 Mary-Ellen Trueman  
2020 Mary-Ellen Trueman

## Personnalité de l'année

2010 Martin Duclos  
2011 Jonathan Lemay  
2012 Garnet Schellen  
2013 Henri Hofer  
2014 Bruno Soucy  
2015 Peter Rossiter  
2016 Jean-François Simard  
2017 François Beaudry  
2018 Cynthia Daoust  
2019 Joannie Bilodeau

## Membres Honoraire à vie

2010 Norman Boswall  
2011 Jean-Guy Faucher  
2012 Allan Barr  
2012 James Cotton  
2013 William D. Hampson  
2013 Elmer W. Stewart  
2014 Marcellin Therrien  
2015 Frank Waterston  
2015 Georges-Aimé Lavoie  
2015 Anne Spaul  
2016 Harris Shufelt  
2017 Dana Greenough  
2018 Guy Sim  
2019 Philippe Marcoux



# Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

### Assemblée générale annuelle

Vendredi, le 28 février 2020 – 11 h  
Hôtel Plaza Valleyfield,  
Salaberry-de-Valleyfield, Québec

### Procès-verbal

#### Présents:

Eleanor Robinson, vice-présidente, François Beaudry, Anthony Bilodeau, Caroline Couture, Mario Lacerte, Jessie Rioux, Duane Tolhurst, Michel Boudreault, éleveurs Ayrshire, invités spéciaux et commanditaires.

#### Secrétaire:

Lucie Lecomte, adjointe administrative.

#### Absents :

Oliver Balme, Mary-Ellen Trueman,

### 1.0 APPEL À L'ORDRE

Eleanor Robinson, présidente, appelle la réunion à l'ordre à 11h30 et souhaite la bienvenue à tous. Elle souligne qu'elle présidera l'assemblée générale annuelle en l'absence de la présidente Mary Ellen Trueman.

Remerciements aux Club Ayrshire Howick/Huntingdon, au personnel d'Ayrshire Canada et aux familles des fermes qui ont accepté d'ouvrir leurs portes aux visiteurs.

Félicitations aux gagnants des prix de production, des Toute-Canadienne et des Tout-Québec.

Mme Robinson donne aussi quelques directives à suivre pour le bon déroulement de l'Assemblée et fait part aux participants qu'à la page 1 du rapport annuel 2019, version française, on devrait lire Mary Ellen Trueman, présidente et à la page 4 sous « Personnalité de l'année » l'année 2018 devrait y figurer et y lire le nom de Cynthia Daoust.

Support visuel (Anglais et Français) est offert sur les écrans.

Traduction : Yves Charpentier

### 2.0 IDENTIFICATION DES MEMBRES

Eleanor Robinson demande à tous les membres de s'identifier au moyen des cartons de vote et ayant observé plus de 25 cartons de vote de membres, elle déclare l'Assemblée générale annuelle légalement opérante.

Joannie Bilodeau / Claude Larocque propose et appuie l'ouverture de l'assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE  
2020-0228-005

### 3.0 NOMINATION DES SCRUTATEURS

Eleanor Robinson demande de nommer des scrutateurs.

Jessie Rioux / Andrew Shufelt propose et appuie Guy Boyer comme président d'élection. Patricia Norman-din et Julie Viens comme scrutateurs.

Les gens acceptent.

ADOPTÉE  
2020-0228-006

### 4.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Michel Boudreault procède à la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à ajouter.

Aucun point ajouté.

François Beaudry / Anthony Bilodeau propose et appuie l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

On souligne qu'il y a quelques différences entre la version à l'écran et celle du rapport annuel.

ADOPTÉE  
2020-0228-007

### 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE ANNUELLE TENUE LE 1 MARS 2019

Michel Boudreault présente les points saillants du procès-verbal.

Précision au point 11.0 Nomination de l'auditeur : On précise que le conseil d'administration a pris la décision de travailler avec la firme KPMG au lieu de BDO. Holstein Canada changeait de firme de vérificateurs et nous avons accepté de faire également ce changement

# Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020

afin de faciliter le travail de vérification.

On précise qu'en cas de différences entre les documents présentés à l'écran et ceux du rapport annuel, ce sont ceux du rapport annuel qui prévalent dans tous les cas.

On demande s'il y a des questions. Aucune question.

On demande le vote.

Mario Lacerte / Richard Lagacé propose et appuie que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1 mars 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
2020-0228-008

## 6.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Michel Boudreault souligne que la demande de changements à nos règlements administratifs a été approuvée par le Ministère de l'Agriculture et reçue en septembre 2019.

Michel Boudreault fait la lecture du suivi des résolutions du procès-verbal du 1 mars 2019.

### Résolution #1

Il est demandé à la Royale de Toronto de s'assurer que le récurage des espaces fournis aux exposants soit effectué complètement avant leur arrivée sur le site, et ce, afin d'éviter la transmission de maladies, d'offrir une meilleure visibilité aux visiteurs qui se promènent sur les exhibits des éleveurs au cours de la semaine et de conserver l'image de marque qu'est la Royale face aux visiteurs internationaux.

De plus, il est demandé à ce qu'il y ait une meilleure logistique en lien avec l'arrivée des exposants à la Royale afin que les animaux aient une place où aller à leur arrivée suite aux nombreuses heures de transport. Il est également demandé à ce que les exposants provenant de l'extérieur et effectuant de nombreuses heures de transport avec leurs animaux aient priorité pour arriver sur le site afin de permettre à leurs sujets de se reposer avant le jugement.

### Suivi

- **Le suivi a été fait auprès du Comité laitier de la Royale de Toronto;**
- **Des actions ont été prises afin de régler les pro-**

blèmes;

- **Aux dires des exposants de 2019, la situation s'est grandement améliorée et est revenue à la normale.**

### Résolution #2

Dans l'optique d'avoir des évaluations fiables et représentatives de la réalité, le club Ayrshire de Bedford/St-Hyacinthe demande à l'association d'exiger que les différents intervenants tels que le CQRL, Valacta et la Fédération des producteurs de lait du Québec d'utiliser les données recueillies sur les fermes pour toutes les évaluations génétiques. Le club Ayrshire de Bedford/St-Hyacinthe demande à l'association Ayrshire du Québec de faire suivre la demande auprès de l'association Ayrshire du Canada

### Suivi

- **Des représentations ont été faites auprès du Réseau Laitier canadien (Lactanet);**
- **C'est le comité des normes de l'industrie qui gère le dossier et les associations de races sont représentées sur ce comité;**
- **Avant de pouvoir utiliser les données provenant des robots pour le calcul des évaluations génétiques, l'outil doit être accrédité par l'Organisation mondiale de normalisation de l'enregistrement des animaux et de l'évaluation de la productivité (ICAR);**
- **La responsabilité de se faire accréditer, relève du fournisseur des robots;**
- **Actuellement aucun robot n'est accrédité, peu importe le fournisseur, dans aucun pays.**

On demande s'il y a des questions. Aucune question.

## 7.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Lecture du rapport présenté à la page 14 du rapport annuel par Eleanor Robinson en l'absence de Mary-Ellen Trueman.

On demande s'il y a des questions. Aucune question.

Patrick Riordon / Mario Lacerte propose et appuie le rapport de la présidente tel que présenté.

ADOPTÉE  
2020-0228-009

## 8.0 RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Michel Boudreault présente son rapport se trouvant à la page 15 du rapport annuel.

On demande s'il y a des questions. Aucune question

Josette Boulanez / Claude Larocque propose et appuie le rapport du directeur général tel que présenté.

ADOPTÉE  
2020-0228-010

## **9.0 RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉLIORATION DE LA RACE**

Andrew Shufelt fait la lecture du rapport du comité d'amélioration de la race présenté à la page 17 du rapport annuel.

On demande s'il y a des questions.

Madame Keesha Ness demande pourquoi il n'y a pas plus d'emphase de mise sur le gras étant plus lucratif que la protéine. M. Shufelt précise que les changements sont faits graduellement et qu'il retient ce point.

Mario Lacerte demande quelle est l'orientation du comité au sujet des choix de taureaux. Thierry Laberge du Ciq souligne qu'ils sont conscients que le type A2A2 prend de plus en plus d'importance. Si, parmi les taureaux sélectionnés, il y en a de type A2A2, ils seront disponibles aux éleveurs. Il souligne que le nombre de tests génomiques a diminué et demande d'être plus actifs en faisant tester un plus grand nombre d'animaux. Plus nous aurons de tests et plus nous aurons de données pour un plus grand choix. Il précise qu'il est également important que les tests soient envoyés à son attention car lorsque les tests sont faits via le Ciq cela leur permet d'avoir les résultats dans leur base de données et obtenir des données supplémentaires.

Brian Van Doormaal souligne qu'il est important de préciser qu'un lait A2A2 ne rapporte pas plus pour le moment. Peut-être dans le futur mais on ne connaît pas la réponse. Lactanet offre un service de données sur les animaux via leur site Internet. Plusieurs simulations peuvent être faites à partir de plusieurs critères différents. Ainsi, vous pouvez obtenir des suggestions d'accouplements pour vous aider à faire vos choix de taureaux et femelles.

Claude Larocque : pourquoi avoir retiré le trait de persistance : Andrew : lorsque nous avons augmenté le

pourcentage de ce trait, Brian Van Doormaal nous avait informé que ce trait avait très peu d'héritabilité. À la suite de ce constat, nous avons modifié les pourcentages de certains traits et retiré la persistance.

Grant Roy : quel peut être l'impact de diminuer le pourcentage à la résistance à la mammite et augmenter la vitesse de traite. Brian Van Doormaal donne les pourcentages de la résistance à la mammite, de la vitesse de traite et celui du tempérament. Il explique également l'impact et la corrélation entre la résistance à la mammite et la vitesse de traite et que ces 2 caractères doivent toujours être ensemble dans la formule d'IPV afin de voir l'amélioration.

Andrew Shufelt demande à M. Van Doormaal si la nouvelle formule présentée semble de bonne composition. M. Van Doormaal précise qu'il doit faire une analyse avant de se prononcer. À la suite de cette analyse, il fera des recommandations au comité. Ensuite, le GEB (conseil d'évaluation génétique) devra approuver la nouvelle formule.

Richard Lagacé / Jean-Marc Daigle propose et appuie le rapport du comité d'amélioration de la race tel que présenté.

ADOPTÉE  
2020-0228-011

## **10.0 FINANCES**

### Présentation des invités:

Audrey Bélanger, BMO  
François Beaudry, Estrie Richelieu  
Guy Boyer, Lactanet  
Nancy Cameron, Desjardins Entreprise  
Cristiano Cortes, Agrinova  
Karolane Dion Bougie, Cargill  
Élyse Gendron, Holstein Canada  
Thierry Laberge, Semex  
Richard Lagacé, Ciq  
Simon Le Meudec, Desjardins Entreprise  
Hugues Ménard, Sollio Agriculture  
Larry Ness, remerciement spécial pour le sirop sur les tables  
Linda Ness, Holstein Canada  
Patricia Normandin, Holstein Québec  
Daniel Ouellet, Centre de recherche et de développement de Sherbrooke  
Jean -François Simard, Ciq - CQRL - Semex  
Thomas Thibeault, Conférence nationale USA 2020  
Julie Viens, Société d'agriculture de Saint-Hyacinthe

# Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020

## Rapport de l'auditeur. Rapports financiers audités.

Michel fait une lecture partielle du rapport des auditeurs indépendants (3 premiers paragraphes)

Lecture des revenus et dépenses. Il faudra élargir nos sources des revenus car 42 % proviennent des enregistrements et transferts ce qui est beaucoup.

Les remboursements aux clubs provinciaux ont été faits sauf pour le club de l'Ouest dont nous avons gardé les argents. Nous travaillons en collaboration avec eux afin d'investir ces argents dans un projet adapté à leur réalité.

Michel précise qu'un montant de 11 288 \$ a dû être retiré de l'actif. Cette somme devait être remboursée par CLGA (Canadian Livestock Genetic Association) à la suite de nos demandes de réclamations pour la promotion de la race à l'international, mais ce montant n'a pu être versé. Dorénavant, nos demandes de réclamations seront considérées comme un revenu en surplus et seront traitées seulement lorsque les remboursements seront reçus.

On demande s'il y a des questions.

Philippe Marcoux / Jessie Rioux propose et appuie les états financiers et rapport des auditeurs tels que présentés.

ADOPTÉE  
2020-0228-012

## 11.0 NOMINATION DE L'AUDITEUR(TRICE) POUR 2020

On demande si l'assemblée désire nommer un auditeur (trice). Le Conseil d'administration propose la firme comptable KPMG.

François Beaudry / Claude Larocque propose et appuie la firme KPMG, pour les états financiers se terminant au 30 novembre 2020.

ADOPTÉE  
2020-0228-013

## 12.0 RÉOLUTIONS

### Résolution # 1

Le Club Ayrshire des Bois-Francis propose d'évaluer

la possibilité que les résultats de chaque journée de classification Ayrshire soient inscrits rapidement sur le site d'Ayrshire Canada, comme c'est fait dans le cas des Holsteins.

Le conseil d'administration supporte cette résolution.

Frédéric Grandjean / Alexandre Beauchemin propose et appuie la résolution tel que présenté.

On demande le vote

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT  
2020-0228-014

### Résolution # 2

#### Comité exposition

- Considérant que les jugements et exhibits d'animaux constituent une vitrine pour la promotion de la race;
- Considérant les coûts élevés qu'engendrent les expositions autant pour les éleveurs que pour l'association;
- Considérant que les exposants mettent tout en œuvre pour offrir un jugement de haute qualité;

Il est demandé que l'employé de la Société Ayrshire du Québec ou d'Ayrshire Canada présent aux expositions mette les résultats en direct lors des jugements afin que les membres et futurs acheteurs intéressés à la race puissent avoir l'information. Il sera donc important que le logiciel AssistExpo soit complété au fur et à mesure que se déroule le jugement. De plus, il est suggéré qu'une publication soit faite sur Facebook au début de la journée pour donner le lien vers ces résultats et que quelques photos y soient ajoutées à la fin du jugement pour montrer les animaux.

Alexandre Beauchemin/ Neil Kittle propose et appuie la résolution tel que présentée.

On demande le vote

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT  
2020-0228-015

### Résolution # 3

#### Club Ayrshire des Appalaches

- Considérant que de plus en plus de données sont accessible en ligne ;



# Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020

- Considérant que maintenant, les éleveurs travaillent de plus en plus avec des applications et des logiciels ;
- Considérant qu'il est de plus en plus difficile d'être rentable en tant qu'association ;

Il est demandé à la Société Ayrshire Canada d'évaluer l'intérêt des éleveurs quant à la possibilité de faire imprimer eux-mêmes les envois provenant de l'Association (Enregistrement, factures, état de compte, etc.). Il est aussi demandé d'évaluer l'impact économique que pourrait engendrer ces changements.

Joannie Bilodeau / Anthony Bilodeau propose et appuie la résolution tel que présentée.

Question. Aucune question.

On demande le vote

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT  
2020-0228-016

Y a-t-il d'autre résolution. Aucune résolution.

**Ajournement pour la pause santé : 13h05.**

**Retour : 14h20**

Michel Boudreault remercie les commanditaires.

**Mme Élyse Gendron, d'Holstein Canada prend la parole**

Résumé des points discutés :

- Heureuse d'être présente à l'AGA qui est dans sa région;
- Le nombre de nos classifications a augmenté;
- Holstein Canada est heureuse de travailler avec Ayrshire Canada;
- Ententes signées avec eux pour 3 ans (service d'enregistrements et de comptabilité);
- Nouveau logiciel avec Lactanet - Compact (55 éleveurs Ayrshire inscrits);
- En processus de recrutement pour nouveau directeur général car Ann Louise Carson quittera sous peu;
- AGA d'Holstein Canada se tiendra en Saskatchewan en avril prochain;
- L'importance de travailler ensemble pour le meilleur de l'industrie.

**M. Guy Boyer, Lactanet**

Résumé des points discutés :

- Travail de collaboration plus étroite avec nous;
- Objectif; augmenter la production et l'efficacité tout en diminuant les coûts de production;
- Douze (12) producteurs ont déjà profité de cette collaboration;
- Un appui financier est disponible au Québec pour cette collaboration.

**M. Thomas Thibeault, Convention US 2020, prend la parole.**

- La Convention USA 2020 se tiendra du 30 juin au 4 juillet au Vermont au Double Tree Convention Hilton;
- Activités pour les jeunes tels que compétitions, réception, gala, visites de fermes et plus;
- Nouvelle compétition pour les jeunes soit le Ayrshire Youth Grand prix;
- Vente nationale;
- Boucles de ceinture à vendre afin de financer l'organisation de la convention (spécial si acheté aujourd'hui).

**Daniel Ouellet (chercheur Centre de recherche et développement de Sherbrooke**

- Début des recherches en 2019;
- Présentation des gens impliqués dans le projet;
- Le but du projet est de vérifier si les rations alimentaires présentement utilisées et qui ont été faites en se basant sur la Holstein, qui est de plus gros gabarit, doivent être les mêmes que pour les Ayrshires;
- Agrinova est porteur du projet au niveau des troupeaux commerciaux (18 fermes sont impliquées avec plus de 100 vaches avec rations adaptées);
- L'étude du métabolisme protéique et énergétique est faite à Sherbrooke;
- Explication des phases du projet faites ou toujours en cours;
- Le premier projet se terminera dans plus ou moins 1 mois;

On demande si la persistance, le cycle de lactation, et toutes les composantes sont inclus dans les analyses de la recherche. M. Ouellet confirme que tous ces facteurs sont inclus.

# Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2020

Cristiano Cortes mentionne qu'une visite au centre de recherche de Sherbrooke est en cours de préparation pour le 18 mars prochain et que tous sont les bienvenus. D'autres informations suivront sous peu.

## **13.0 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

## **14.0 NOMINATION DES JUGES ROYALE ET SUPRÊME LAITIER 2021**

On demande de procéder à la nomination des juges de la Royale et Suprême laitier 2021.

Yves Charpentier explique la façon de procéder pour ces nominations.

### **Royale (juge 2020 et noms les plus suggérés par les exposants votants)**

Juges 2020 : Mark Rueth (USA) gagnant du vote de l'an passé.

Noms déjà inscrits sur les bulletins de vote 2021 étant les plus suggérés sont: François Beaudry – Jeff Stephens.

Yves Charpentier mentionne que les noms de Peter Rossiter et David Wallace étaient sur les bulletins de vote de l'an passé avec celui de M. Rueth.

On demande des propositions pour le 3e nom à mettre sur le bulletin de vote.

### **PROPOSITIONS :**

Larry Ness / Jean-François Simard propose et appuie Madame Molly Sloane (juge à Madison 2016 World Ayrshire conférence)

ADOPTÉE  
2020-0228-017

Aucune autre proposition

### **Les noms qui figureront sur les bulletins de vote de la Royale 2021 sont :**

François Beaudry, Jeff Stephens et Molly Sloane.

### **Suprême laitier (noms les plus suggérés par les exposants votants)**

Date : 19 et 20 août 2020.

Juge 2020: non connu pour le moment.

- Nous avons un règlement à l'effet qu'un juge ne peut officier à deux expos majeures la même année;
- Jean-Philippe Charest devait juger en 2020 le Suprême laitier, mais il est juge de l'expo-printemps, alors il ne peut juger le Suprême.

### **Les noms qui figureront sur les bulletins de vote sont :**

François Beaudry, Richard Lagacé et Jeff Stephens.

Les exposants recevront sous peu un bulletin de vote pour nommer le juge 2020.

M. Jean-Phillippe Charest sera le juge en 2021.

## **15.0 NOUVELLES AFFAIRES**

Aucune nouvelle affaire.

Rappel de l'horaire et endroits où seront les visites de fermes.

Locaux à louer au siège social de l'Association.

Pique-nique organisé par Ayrshire Québec le 25 juillet par le club Ayrshire des Appalaches – Ferme Bellevue du Lac.

Encan de production Ayrshire à la Ferme Bilori le 20 mars.

Vente Élite le 23 avril : Mario Lacerte dirigera l'organisation de cette vente. Une quinzaine d'animaux seront à vendre. Communiquez avec nous pour tout renseignement ou achat éventuel.

## **16.0 LEVÉE DE LA RÉUNION**

Grant Roy / Steve Lacroix propose et appuie la levée de la réunion à 15h30.

ADOPTÉE  
2020-0228-018



## Résolution no 1 : présentée par la Société Ayrshire du Québec

Inscription des résultats de la classification sur le site Web d'Ayrshire Canada.

- Adoptée majoritairement par l'assemblée.
- Une demande d'évaluation de faisabilité a été présentée à l'équipe de Holstein Canada. Nous sommes en attente des conclusions.
- Cette demande demeure dans le plan d'amélioration des services aux membres.

## Résolution no 2 : présentée par la Société Ayrshire du Québec

Publication des résultats des jugements en direct sur internet et promotion sur les réseaux sociaux.

- Adoptée majoritairement par l'assemblée.
- Cette procédure de travail s'adresse aux employés désignés dans le cadre des jugements Ayrshire.
- Elle fera partie des procédures des jugements et sera rappelée régulièrement aux employés.

## Résolution no 3 : présentée par la Société Ayrshire du Québec

Valider l'intérêt des éleveurs et l'impact financier de l'envoi par courriel des documents produits par Ayrshire Canada. (Enregistrement, factures, états de compte, etc.)

- Adoptée majoritairement par l'assemblée.
- Une analyse financière avait déjà été faite en 2017 et cette option n'offre toujours pas d'économie considérable.
- Les impacts autres que financiers sont aussi à évaluer; par exemple, la perception de l'importance des enregistrements, des transferts, etc.
- Une reprogrammation du logiciel d'IRL2 (livre généalogique) sera nécessaire pour automatiser les procédures et l'accès à ces informations sur le site Web.
- Compte tenu des priorités budgétaires, nous n'avons pas fait de développement informatique plus approfondi pour l'instant.
- Cette option demeure quand même dans le plan d'amélioration des services aux membres.



Ferme Plein Soleil (2010) inc. \* Crédit photo : Félix Carignan

# Rapport de la présidente

Vous serez d'accord avec moi, l'année 2020 a sans contredit été mouvementée! Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier le personnel d'Ayrshire Canada, qui a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation aux conditions qui ne cessaient de changer dans le contexte de la pandémie. Un merci particulier à Yves Charpentier : il a fourni un effort herculéen pour visiter environ 75 % des troupeaux du Québec à la fin du printemps et en été, les restrictions de déplacement ayant été assouplies dans la province. Je suis certaine que si vous voulez vous renseigner sur l'un des 13 000 kilomètres qu'il a parcourus, il sera heureux de vous répondre!

Sur le plan financier, l'Association a pu profiter de certains programmes gouvernementaux mis en place dans le cadre de la pandémie. Même si une certaine stabilité a pu être maintenue dans l'exercice financier, le résultat de fin d'année sera déficitaire puisque le comité exécutif a approuvé des rénovations non prévues au budget. Après avoir été vacants pendant plusieurs mois, les bureaux de notre immeuble seront occupés par un nouveau locataire. Cependant, comme les bureaux n'avaient pas été modernisés depuis près de 20 ans (en particulier les toilettes), le comité exécutif conclut qu'une rénovation était nécessaire pour préserver la valeur du bâtiment. Le coût des améliorations sera récupéré sur la durée du bail de trois ans que notre locataire a signé.

Les deux principaux défis que l'Association et notre race devront relever à l'avenir sont la baisse des enregistrements et la fiabilité de notre génétique. Les éleveurs sont de plus en plus efficaces et n'ont plus besoin d'élever autant de génisses. Parallèlement, l'industrie laitière canadienne traverse une période de grands changements avec l'avancement des robots, les données disponibles et la contraction de l'industrie. Nous devons continuer à promouvoir la facilité d'adaptation des Ayrshires aux divers systèmes de traite et styles de régie. Là où la race est fortement désavantagée, c'est dans la stagnation des tests génomiques : au rythme actuel, il faudra dix ans avant de constater une augmen-

tation importante de la fiabilité génomique. Je vous encourage à continuer à faire tester vos animaux et à obtenir du financement si les programmes agricoles de votre province le permettent. Malheureusement, la Fédération mondiale Ayrshire n'a toujours pas pris de mesures pour parvenir à des accords sur le partage des données, malgré la mise en place d'un comité et d'un calendrier lors de la dernière réunion internationale. Ayrshire Canada continuera à faire pression pour que les tests génomiques et le partage des données entre les pays soient renforcés à l'échelle internationale au bénéfice de TOUS les éleveurs d'Ayrshire.

Alors que mon deuxième mandat de présidente d'Ayrshire Canada touche à sa fin, je tiens à remercier le conseil d'administration et le personnel d'Ayrshire Canada pour leur soutien. Il s'agit véritablement d'un travail d'équipe. Félicitations au prochain conseil!



Mary Ellen Trueman

Chers membres d'Ayrshire Canada,

Tout comme sur votre ferme, la vie est plus simple quand on a un plan en place. La dernière année a amené quelques changements dans nos façons de travailler et dans nos existences. Permettez-moi de vous donner une mise à jour sur nos réalisations et nos défis pendant cette drôle d'année 2020.

Pour notre association, la technologie est une alliée. L'innovation exige de l'orgueil et de l'audace et, n'en déplaise à certains, nous possédons ces deux qualités à profusion.

Dès le début l'année, nous mettons en place un nouveau concours de jugement virtuel. Nous avons été la première association à offrir et à reconnaître ce genre de compétition. Nous avons comme buts de faciliter les échanges, de regrouper des membres autour de notre race et de promouvoir vos élevages. Ces objectifs ont été largement atteints et nous avons même pu voir apparaître de nouveaux préfixes dans ces arènes virtuelles.

Nous avons terminé la mise en place du site Web. Nous pourrions maintenant compter sur une plateforme plus conviviale et facile à mettre à jour. Cela nous ouvre l'espace pour de nouvelles possibilités de services destinés aux membres.

Nous utilisons maintenant plus régulièrement les plateformes électroniques pour la promotion et les communications avec les membres. Toutefois, un problème non négligeable se pose : les courriels sont très éphémères et remplacent encore difficilement l'écrit traditionnel.

Au printemps, la décision de suspendre la production de la Revue Ayrshire canadienne était inévitable. Nous devons maintenant décider de son orientation et de la façon de nous en servir. La décision finale de la supporter financièrement ou non vous revient. Les sommes que nous devons collectivement y investir pour assurer sa pérennité sont évidemment importantes, mais essentielles.

Le calcul de la plus prestigieuse reconnaissance de notre association, les Maîtres-éleveurs, se fera maintenant automatiquement. Vous pourrez ainsi suivre l'évolution de votre troupeau et les performances de vos meilleures familles de vaches. Ce projet était sur la table depuis longtemps; il été rendu possible grâce au

support et à l'expertise du département informatique de Holstein Canada.

La baisse du nombre d'enregistrements est malheureusement un souci quotidien. Cette situation est récurrente et due essentiellement à un manque de performance dans les points marqueurs, utilisés pour les calculs de rentabilité. Nos résultats nationaux en production ouvrent souvent toute grande la porte à de mauvaises évaluations ou, pire encore, à de la désinformation ou des commentaires méprisants des intervenants. En conséquence, nous perdons des parts de marché, mais cette situation n'est pas nécessairement irréversible.

Les états financiers montrent un bon contrôle des finances et le déficit présenté est circonstanciel, résultant essentiellement de la mise à niveau de nos espaces locatifs. Une question administrative de longue date a été réglée, soit l'évaluation des services offerts aux branches provinciales par les employés. Grâce à une entente financière novatrice entre la Société Ayrshire du Québec et Ayrshire Canada, nous passons à la vitesse supérieure dans le service aux membres. Maintenant, nous évaluons les besoins et facturons les services réalisés par les employés d'Ayrshire Canada. Ainsi, près de 75 % des membres du Québec ont été visités par notre conseiller national, et la Société Ayrshire du Québec a réalisé des économies. Le travail de notre représentant sur la route est plus essentiel que jamais. Le contact avec les membres, la sensibilisation sur les performances et nos objectifs sont souvent à l'ordre du jour de ces rencontres.

Ce rapport ne vous a présenté qu'une partie de nos réalisations et des défis rencontrés au cours de la dernière année. Sans l'excellente collaboration des membres de l'équipe (interne et externe) et le soutien exceptionnel de notre conseil d'administration, nos accomplissements n'auraient pas été possibles. Un merci tout particulier à madame Mary-Ellen Truman pour son attitude positive et sa rigueur toujours aussi grande.



Michel Boudreault

# Rapport du comité d'amélioration de la race

L'année 2020 a été marquée par des changements à la grille de classification. Ces changements se retrouvent essentiellement à la section « pieds et membres » et à la pondération. Une analyse de la conformation est maintenant faite en fonction du type de stabulation. Les détails de ces changements, communiqués dans l'infolettre d'octobre, entreront en vigueur dès les premiers mois de 2021.

Nous rencontrons toujours des problèmes en ce qui a trait au respect de la généalogie Ayrshire à l'échelle internationale, ce qui impacte la liste canadienne des épreuves MACE publiée par Lactanet (RLC). Afin d'y remédier, nous avons apporté des changements aux normes généalogiques (le nombre de parents connus) régissant le calcul. Ces nouvelles normes permettent maintenant d'obtenir le minimum de 75 % de pureté Ayrshire requis aux fins de publication.

En 2019, le comité d'amélioration de la race s'est fixé des objectifs ambitieux et visionnaires. L'accent principal a été mis sur l'augmentation de la production tout en conservant notre excellente conformation et les traits de santé et fertilité. Pour les caractères fonctionnels, la vitesse, le tempérament et la fertilité des filles sont les trois points en tête de lice. Il faut tout faire pour demeurer productif et rentable grâce à une haute production. Cela passe certainement par l'amélioration de la génétique, mais les gains rapides se feront par une meilleure régie dans les troupeaux.

Ayrshire Canada peut compter sur une très bonne collaboration avec les principaux centres d'insémination. À la suite d'une demande de la direction de SEMEX, une collaboration s'est installée avec Thi-

erry Laberge, responsable du programme Ayrshire chez SEMEX. Analyse des généalogies, expertise de la race et choix de croisements sont à l'ordre du jour de nos discussions. La décision finale demeure sous la responsabilité de M. Laberge, mais je crois que ce travail d'équipe est excellent et j'espère qu'il se poursuivra longtemps.

Il est capital que nos éleveurs fassent de plus en plus de tests génomiques. C'est un outil de travail sur les fermes et, collectivement, cela permettra d'augmenter la fiabilité de nos indices génétiques. Je considère aussi essentiel que plus d'efforts soient faits à l'international pour hausser le testage génomique et favoriser le partage des résultats des analyses.

M. Andrew Shufelt laisse sa place de président du comité à M. Guillaume Brillant. Je veux remercier sincèrement Andrew pour son excellent travail. Je suis certain que Guillaume sera un président dévoué et rassembleur; ce sera un plaisir de travailler avec lui.

J'en profite également pour remercier tous les membres du comité. Votre intérêt pour l'amélioration génétique et votre dévouement envers la race sont indispensables.

Bien à vous,



Yves Charpentier  
Conseiller national, Ayrshire Canada



Ferme du Bois-Brulé \* Crédit photo : Félix Carignan



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Commerce Place  
21 King Street West, bureau 700  
Hamilton (Ontario) L8P 4W7  
Canada  
Téléphone 905-523-8200  
Télécopieur 905-523-2222

## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DES PROFESSIONNELS EN EXERCICE INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'Association des éleveurs Ayrshire du Canada

Nous avons procédé à l'examen des états financiers ci-joints de l'Association des éleveurs Ayrshire du Canada (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 novembre 2020, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des professionnels en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen des états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



Page 2

## **Conclusion**

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 novembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Hamilton, Canada  
Le 5 février 2021

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

État de la situation financière

Au 30 novembre 2020, avec informations comparatives pour 2019

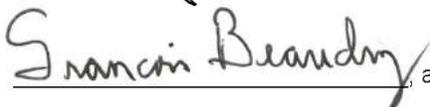
(non audité)

	2020	2019
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 2)	25 042 \$	40 646 \$
Placements à court terme (note 3)	281 577	265 632
Débiteurs (note 4)	30 095	19 334
Stocks	1 265	1 423
Frais payés d'avance	4 782	12 278
	<u>342 761</u>	<u>339 313</u>
Immobilisations (note 5)	148 990	155 481
	<u>491 751 \$</u>	<u>494 794 \$</u>
<b>Passif et actif net</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	32 139 \$	46 616 \$
Emprunt (note 6)	30 000	—
Produits reportés (note 7)	5 252	16 413
	<u>67 391</u>	<u>63 029</u>
Apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	979	1 224
	<u>68 370</u>	<u>64 253</u>
Actif net		
Non affecté	275 370	276 284
Investi en immobilisations	148 011	154 257
	<u>423 381</u>	<u>430 541</u>
COVID-19 (note 11)		
	<u>491 751 \$</u>	<u>494 794 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

### État des résultats

Exercice clos le 30 novembre 2020, avec informations comparatives pour 2019  
(non audité)

	2020	2019
<b>Produits</b>		
Amélioration de la race	149 814 \$	172 603 \$
Promotion de la race	54 320	46 670
Administration et adhésions	103 707	121 809
Gain latent sur les placements	14 730	16 266
Revenus de placement	1 216	4 283
	<u>323 787</u>	<u>361 631</u>
<b>Charges</b>		
Amélioration de la race	50 839	52 400
Promotion de la race	48 332	60 941
Administration	263 532	250 328
	<u>362 703</u>	<u>363 669</u>
Insuffisance nette, avant les éléments ci-dessous :	(38 916)	(2 038)
<b>Autres produits</b>		
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	10 000	—
Subvention salariale d'urgence du Canada	21 756	—
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<u>(7 160) \$</u>	<u>(2 038) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 novembre 2020, avec informations comparatives pour 2019  
(non audité)

	Non affecté	Investi en immobilisations	Total 2020	Total 2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	276 284 \$	154 257 \$	430 541 \$	432 579 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(914)	(6 246)	(7 160)	(2 038)
Solde à la clôture de l'exercice	275 370 \$	148 011 \$	423 381 \$	430 541 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



Ferme Robichaud \* Crédit photo : Félix Carignan

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 novembre 2020, avec informations comparatives pour 2019  
(non audité)

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(7 160) \$	(2 038) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	6 492	6 556
Amortissement des subventions reportées liées aux immobilisations	(245)	(306)
Gain latent sur les placements	(14 730)	(16 266)
Revenus de placement	(1 216)	(4 283)
Variation des éléments d'actif et de passif autres que de la trésorerie		
Débiteurs	(10 761)	16 567
Stocks	158	(800)
Frais payés d'avance	7 496	(4 006)
Créditeurs et charges à payer	(14 477)	(44 337)
Emprunt	30 000	—
Produits reportés	(11 161)	1 699
Diminution de la trésorerie	(15 604)	(47 214)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	40 646	87 860
Trésorerie à la clôture de l'exercice	25 042 \$	40 646 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 novembre 2020  
(non audité)

L'Association des éleveurs Ayrshire du Canada (« l'Association ») est une association nationale autorisée à inscrire au registre tout élevage du bétail Ayrshire au Canada. La mission de base de l'Association est d'améliorer la race de bovins Ayrshire. À cette fin, l'organisme tient un livre généalogique et fournit plusieurs services à ses membres afin de les aider à évaluer, sélectionner et améliorer leurs troupeaux. L'Association est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la *Loi de la généalogie du bétail* et, en conséquence, est non imposable en vertu de l'alinéa 149(1)e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

### 1. Principales méthodes comptables

#### a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### b) Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice lorsque les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les services liés aux cotisations des membres et les droits au titre des activités sont comptabilisés à titre de produits au moment où le service est rendu. Les produits tirés de magazines sont comptabilisés à titre de produits lorsque le numéro a été distribué et qu'aucune obligation importante ne subsiste. Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

#### c) Stocks

Les stocks sont principalement constitués de fournitures et sont comptabilisés au plus faible du coût et du coût de remplacement.

#### d) Conversion des devises

À la date de l'opération, chaque actif, passif, produit ou charge est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date et les gains et pertes de change qui en résultent sont inclus dans les résultats de l'exercice à l'étude.

#### e) Dépréciation des actifs à long terme

La direction soumet la valeur comptable des actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que celle-ci pourrait ne pas être recouvrable. Toute dépréciation déterminée en comparant l'estimation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation futurs non actualisés devant découler de l'actif avec la valeur comptable nette de l'actif sera radiée au moment de la dépréciation.

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 novembre 2020  
(non audité)

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### f) Immobilisations

Les immobilisations de l'Association sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé sur la durée de vie estimative de l'actif comme suit :

Immobilisation	Méthode	Années / taux
Immeuble	Linéaire	40 ans
Mobilier et matériel	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans

#### g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au cours des périodes ultérieures, les actions négociées sur un marché actif et les dérivés sont présentés à leur juste valeur, et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat net. Tous les autres instruments financiers sont présentés au coût ou au coût après amortissement diminué de toute perte de valeur. Les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition, de la vente ou de l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges dans le cas des éléments évalués à leur juste valeur et imputés à l'instrument financier dans le cas d'un instrument évalué au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des indices de dépréciation existent. Lorsqu'un changement important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier est observé, la valeur comptable de l'actif financier est réduite et le montant de la réduction est comptabilisé en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, pourvu qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée précédemment, et le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

#### h) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et avoir une incidence sur les futures périodes.

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 novembre 2020  
(non audité)

### 2. Trésorerie

Les comptes bancaires de l'Association sont détenus auprès d'une banque à charte. À la clôture de l'exercice, néant (2 562 \$ en 2019) était libellés en dollars américains.

L'Association dispose d'une ligne de crédit d'un montant totalisant 50 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,75 %. Cette facilité n'était pas utilisée à la clôture de l'exercice (néant en 2019).

### 3. Placements à court terme

La valeur comptable des placements se compose de ce qui suit :

	2020	2019
Fonds communs de placement	281 577 \$	265 632 \$

### 4. Débiteurs

Les débiteurs sont présentés déduction faite de la provision pour perte de valeur de 318 \$ (762 \$ en 2019).

### 5. Immobilisations

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	42 211 \$	– \$	42 211 \$	42 211 \$
Immeuble	224 490	119 732	104 758	110 370
Mobilier et matériel	34 635	33 606	1 029	1 286
Matériel informatique	2 488	1 496	992	1 614
	303 824 \$	154 834 \$	148 990 \$	155 481 \$

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 novembre 2020  
(non audité)

### 6. Emprunt

Au cours de l'exercice, l'Association a obtenu une ligne de crédit renouvelable prorogeable ne portant pas intérêt, d'un montant total de 40 000 dollars pour l'exercice, auprès de la Banque de Montréal, dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC ») du gouvernement fédéral.

Les montants prélevés sur cette facilité ne portent pas intérêt et sont remboursables à vue pendant la durée de la facilité, soit jusqu'au 31 décembre 2022, après quoi l'Association peut proroger la facilité jusqu'au 31 décembre 2025 à un taux d'intérêt de 5 %.

À la clôture de l'exercice, un montant de 40 000 \$ avait été prélevé sur cette facilité, dont une tranche de 30 000 \$ devrait être remboursée au plus tard le 31 décembre 2022. Ce montant comporte un incitatif au titre des remboursements anticipés conformément au programme CUEC. Si l'Association rembourse 75 % de ce montant au plus tard le 31 décembre 2022, la tranche de 25 % restante fera l'objet d'une renonciation au remboursement de dette. La tranche de 10 000 \$ faisant l'objet d'une renonciation au remboursement a été comptabilisée comme autres produits au cours de l'exercice considéré.

### 7. Produits reportés

Les produits reportés représentent les cotisations des membres et les abonnements reçus durant l'exercice à l'étude qui se rapportent à l'exercice subséquent.

### 8. Apports reportés liés aux immobilisations

La subvention reportée afférente aux immobilisations représente la fraction non amortie des apports en immobilisations et des apports affectés utilisés pour acheter des immobilisations. Les variations du solde des apports reportés survenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2020	2019
Solde d'ouverture	149 628 \$	149 628 \$
Moins : les montants comptabilisés en produits à ce jour	(148 649)	(148 404)
Solde de clôture	979 \$	1 224 \$

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 novembre 2020  
(non audité)

### 9. Opérations entre apparentés

L'Association et la Société Ayrshire du Québec ont en commun certains membres de leur conseil d'administration qui représentent respectivement 33 % du nombre total d'administrateurs.

L'Association et Ayrshire Ontario ont en commun certains membres de leur conseil d'administration qui représentent respectivement 22 % du nombre total d'administrateurs.

Au cours de l'exercice, l'Association a engagé des frais administratifs de 6 580 \$ (7 685 \$ en 2019) auprès de la Société Ayrshire du Québec et a fourni des services s'élevant à 22 778 \$ (12 518 \$ en 2019) à la Société Ayrshire du Québec.

Au cours de l'exercice, l'Association a engagé des frais administratifs de 632 \$ (684 \$ en 2019) auprès d'Ayrshire Atlantique et a fourni des services s'élevant à 120 \$ (néant en 2019) à Ayrshire Atlantique.

Au cours de l'exercice, l'Association a engagé des frais administratifs de 1 302 \$ (1 381 \$ en 2019) auprès d'Ayrshire Ontario et a fourni des services s'élevant à 30 \$ (130 \$ en 2019) à Ayrshire Ontario.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées.

À la clôture de l'exercice, les sommes dues par la Société Ayrshire du Québec et Ayrshire Ontario incluses dans les débiteurs s'élevaient respectivement à 14 420 \$ et à néant (597 \$ et 100 \$ en 2019) et les sommes dues à la Société Ayrshire du Québec incluses dans les créditeurs s'élevaient à 6 580 \$ (15 105 \$ en 2019). Les sommes dues à Ayrshire Ontario et Ayrshire Atlantique s'élevaient à 1 302 \$ et à 632 \$ (2 752 \$ et 1 578 \$ en 2019). Ces soldes ne portent pas intérêt et comportent diverses modalités de remboursement.

## ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 novembre 2020  
(non audité)

### 10. Instruments financiers

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité qu'un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations financières, s'il y a une concentration de transactions conclues avec la même contrepartie ou une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques semblables de sorte qu'elles soient touchées de la même façon par des changements dans les conditions économiques. Les instruments financiers de l'Association qui sont exposés aux concentrations de risque de crédit se rapportent principalement à ses placements et à ses débiteurs.

Il n'y a aucune modification du risque par rapport à l'exercice précédent.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, du fait des exigences de liquidités opérationnelles, l'Association n'ait pas les fonds suffisants pour régler une transaction à la date prévue et qu'elle soit donc obligée de vendre des actifs financiers à une valeur moindre que leur valeur réelle ou que l'Association ne soit pas en mesure de régler ou recouvrer un actif financier. L'exposition de l'Association à ce risque découle principalement par rapport de ses crédateurs.

L'Association gère le risque de liquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, de toujours avoir des flux de trésorerie suffisants pour financer ses activités d'exploitation et pour régler ses obligations lorsqu'elles sont exigibles, dans des conditions normales ou de crise. L'Association conserve une partie de ses actifs investis sous forme de titres liquides.

Il n'y a aucune modification du risque par rapport à l'exercice précédent.

#### c) Risque de change

L'Association est exposée au risque de change en raison de la trésorerie qu'elle détient en devises étrangères. Les fluctuations de la valeur relative de ces devises étrangères par rapport au dollar canadien peuvent entraîner une incidence positive ou négative sur la juste valeur de la trésorerie. Environ 8 % de la trésorerie de l'Association est exposée à un risque de change.

Il n'y a aucune modification du risque par rapport à l'exercice précédent.

# ASSOCIATION DES ÉLEVEURS AYRSHIRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 novembre 2020  
(non audité)

## 11. COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était devenue une pandémie mondiale, ce qui a amené les gouvernements du monde entier, y compris le Canada, à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, de périodes de quarantaine auto-imposées et de distanciation sociale, ont provoqué des perturbations significatives pour les entreprises à l'échelle mondiale et au Canada, entraînant un ralentissement économique. Par conséquent, l'Association surveille de près ses coûts et ses dépenses afin de réduire l'incidence potentielle des pertes de revenus. Les répercussions sur les flux de trésorerie, les niveaux du fonds de roulement et/ou le solde de la dette, lesquelles peuvent également toucher directement les résultats d'exploitation et la situation financière de l'Association à l'avenir, dépendront du moment où les activités pourront revenir aux niveaux pré-pandémie. L'Association a eu accès à l'aide gouvernementale par l'entremise des programmes Subvention salariale d'urgence du Canada et Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. La situation est en constante évolution, et la durée et l'ampleur finales des répercussions sur l'économie et des incidences financières sur l'Association ne sont pas connues à l'heure actuelle.



Fireball Ayrshire \* Crédit photo : Félix Carignan

# Demande de changements aux règlements administratifs

## Article 27 : Transfert de propriété

### Raisons de la demande de changement

- Le registraire, reçoit des demandes des membres afin de pouvoir faire des transferts d'animaux sans faire parvenir de document écrit par la poste et sans retourner les certificats d'enregistrements originaux.
- Facilité la compréhension et d'alléger le règlement.
- De passer à un règlement qui comprend une procédure électronique.
- Les procédures d'application du règlement n'ont pas à être inscrites dans le règlement. Nous n'avons qu'à les inscrire dans le cahier de procédure, qui existe déjà.
- Les procédures devront être mises à jour régulièrement, pour s'assurer qu'elles sont fonctionnelles et qu'elles respectent le règlement.
- De cette façon, nous n'aurions pas besoin de changer le règlement à cause d'une nouvelle technologie.

### Proposition de modification

#### Article: 27 Transfert de propriété

**27.1** Dès la vente d'un animal inscrit au livre généalogique, il appartient au vendeur de déclarer la vente et/ou de s'assurer qu'un certificat dûment transféré, émis par l'Association, est fourni à l'acheteur. Le vendeur doit amorcer la transaction par la déclaration du transfert à l'Association, selon une méthode approuvée, et veiller à ce que des dispositions soient prises pour le paiement des frais exigés.

**27.1.2** Dans le cas où l'acheteur et le vendeur s'entendent pour que leur accord de vente annule le protocole susmentionné, les parties peuvent établir entre elles la responsabilité du paiement des frais et de la déclaration du transfert. Une preuve de l'entente acheteur-vendeur devra être présentée au registraire sur demande.

**27.2** Tout transfert de propriété d'un animal inscrit au livre généalogique qui est déclaré à l'Association sera enregistré.

**Règlement actuel.** (Source : Site web Ayrshire Canada - règlement administratifs - pages 20-21-22)

#### 27 Certificat de transfert

##### 27.1 Certificat de transfert

Selon la loi sur la généalogie des animaux, " nul ne doit (...) vendre comme étant un animal enregistré ou identifié, ou admissible à l'être, ou comme un animal de race pure tout animal sans fournir à l'acheteur dans les six mois suivant la vente un certificat d'enregistrement ou d'identification dûment transféré".

**27.1.1** Une demande de transfert de propriété d'un animal ou d'un embryon doit :

**27.1.1.1** Faire état du nom de l'acheteur; **27.1.1.2** Faire état de la date de la vente;

**27.1.1.3** Être signée par le vendeur ou son représentant autorisé, lequel doit assumer les frais selon l'article 32.

**27.1.2** Dans le cas d'une femelle ayant déjà été saillie au moment du transfert de propriété:

**27.1.2.1** Le propriétaire du taureau ou son représentant autorisé doit remplir le certificat de saillie et le signer.

**27.1.2.2** Dans le cas d'une insémination artificielle, le vendeur ou son représentant autorisé doit remplir le certificat de saillie ou joindre le rapport d'insémination artificielle.

**27.1.3** La demande de transfert et le certificat d'enregistrement de l'animal doivent être envoyés au bureau des enregistrements et ce dernier doit enregistrer et approuver le transfert de propriété.

**27.1.4** Si un animal est vendu et qu'un transfert de propriété est inscrit dans les registres de l'Association et qu'on découvre plus tard que l'animal vendu n'est pas l'animal décrit dans les registres, le registraire doit immédiatement :

**27.1.4.1** Déclarer le transfert nul ainsi que tout enregistrement ou tout transfert relatif aux descendants de cet animal;

# Demande de changements aux règlements administratifs

**27.1.4.2** Refuser toute demande subséquente d'enregistrement ou de transfert portant la signature de la personne ayant été impliquée dans une telle vente ou un tel transfert.

**27.1.4.3** Toute mesure de ce genre prise par le bureau des enregistrements doit être portée à la connaissance du conseil d'administration.

**27.1.5** Il est entendu que les détails fournis sur la demande de transfert de propriété d'un animal sont exacts. Si, par la suite, on découvre que ces détails sont inexacts ou frauduleux, le registraire devra suspendre et annuler le transfert.

**27.1.5.1** Le transfert incorrectement inscrit peut être annulé et enregistré de nouveau avec les bons renseignements par le propriétaire ou le registraire aux frais de la personne qui a fait la demande de transfert originale.

**27.1.6** Il est entendu que ni l'Association ni le bureau des enregistrements ne peuvent être tenus pour responsables des pertes ou des dommages pouvant résulter de la suspension, de l'annulation ou de la correction des documents de transfert.

**27.1.7** Tout éleveur qui vend un animal ou un embryon à des fins de reproduction et refuse de fournir un certificat de transfert en règle doit donner le motif de son refus au registraire. Si ce dernier juge le motif insatisfaisant, il peut temporairement retirer à l'éleveur tous ses privilèges.

**27.1.8** Les formulaires de transfert sont fournis par le bureau des enregistrements à la demande des intéressés.

**27.1.9** Les frais de transfert sont assumés par le vendeur selon l'article 32.



Ferme De la Tour \* Crédit photo : Félix carignan

# Statistiques

## Average Production of Publishable records in Canada Moyenne de production des relevés publiables au Canada 2010 - 2019

	Number of Nombre de		Milk Lait	Fat Gras		Protein Protéine		BCA MCR		
	Herds Troupeaux	Records Relevés	kg	kg	%	kg	%	Milk Lait	Fat Gras	Protein Protéine
2019	223	6 775	8 159	338	4,15%	277	3,41%	235	237	244
2018	247	7 912	8 079	334	4,15%	273	3,39%	233	234	239
2017	245	7 991	8 077	334	4,14%	272	3,37%	232	232	237
2016	266	8 178	7 987	329	4,13%	268	3,37%	229	229	234
2015	267	8 196	7 842	323	4,13%	263	3,36%	226	226	230
2014	283	8 146	7 781	319	4,11%	261	3,37%	224	223	228
2013	282	8 484	7 775	315	4,07%	261	3,36%	225	221	229
2012	288	8 499	7 659	310	4,05%	257	3,36%	221	217	225
2011	294	8 694	7 717	310	4,03%	258	3,35%	221	216	224
2010	300	8 809	7 663	307	4,02%	255	3,34%	218	213	221

### 2020

PROVINCE	TOTAL NUMBER OF ACTIVE MEMBERS NOMBRE TOTAL DE MEMBRE ACTIF	# ANIMAL REGISTERED # ANIMAUX ENREGISTRÉS				# ANIMAL TRANSFERRED # ANIMAUX TRANSFÉRÉS	
		PUREBRED PURE SANG		PERCENTAGE POURCENTAGE		PUREBRED PURE SANG	PERCENTAGE POURCENTAGE
		MALE MÂLE	FEMALE FEMELLE	MALE MÂLE	FEMALE FEMELLE		
	ALL MEMBERS TOUS LES MEMBRES						
TOTAL CANADA	470	103	4300	0	297	840	19
NEWFOUNDLAND	0	0	0	0	0	0	0
PRINCE EDWARD ISLAND	6	0	65	0	0	11	1
NOVA-SCOTIA	10	1	71	0	2	0	0
NEW-BRUNSWICK	13	3	147	0	4	47	5
QUÉBEC	332	89	3 246	0	135	488	13
ONTARIO	84	9	549	0	155	147	0
MANITOBA	5	0	41	0	0	0	0
SASKATCHEWAN	2	0	0	0	0	0	0
ALBERTA	8	0	26	0	0	104	0
BRITISH-COLUMBIA	10	1	155	0	1	43	0

### Average Production by Province based on Publishable Moyenne de production par Province basé sur les publiables

2019

	Number of		Milk/ Lait	Fat/Gras		Protein/Protéine		BCA/MCR		
	Herds troupeaux	Records Relevés	kg	kg	%	kg	%	Milk Lait	Fat Gras	Protein Protéine
British Columbia	7	262	8 795	380	4,32%	291	3,31%	252	264	254
Alberta	3	52	8 234	334	4,07%	280	3,40%	249	244	257
Saskatchewan	1	3	6 248	289	4,58%	203	3,26%	169	191	167
Manitoba	2	70	8 999	366	4,07%	294	3,28%	255	253	254
Ontario	42	1 050	7 840	315	4,02%	267	3,42%	227	221	236
Quebec	150	4 665	8 281	343	4,16%	283	3,42%	239	241	249
New Brunswick	9	443	7 363	310	4,23%	247	3,38%	205	211	210
Nova Scotia	5	82	7 192	319	4,44%	251	3,50%	210	225	223
Prince Edward Island	4	148	7 990	342	4,29%	263	3,30%	225	235	225
CANADA	223	6 775	8 159	338	4,15%	277	3,41%	235	237	244





**AYRSHIRE CANADA**

**MERCI À NOS PARTENAIRES !**



**Sollio  
Agriculture**





**AYRSHIRE CANADA**



*John Carignan*